



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A Paris, le 15/05/2023

FRANCE 2030 : ANNONCE DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS « BOUSSOLES DES JEUNES », SESSION 5

Sarah El Hairy, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel présente les 3 lauréats sélectionnés dans le cadre de la cinquième session de l'appel à projets « Boussole des jeunes » opéré pour le compte de l'État par l'ANRU. Lancé dans le cadre de France 2030, il vise à accélérer la coopération d'acteurs autour du service numérique « la Boussole des jeunes ». Le programme permet de répondre de manière innovante aux besoins d'accès aux droits des jeunes d'une part et de coordination des acteurs Jeunesse d'un territoire, de l'autre.

L'État, à travers la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), a assuré les développements informatiques du service numérique qu'elle met à disposition des porteurs de projets. Le service numérique devant être enrichi des offres portées par les acteurs du territoire, l'administration est aussi chargée du déploiement. Dans cette optique, elle forme, accompagne et anime la communauté des « animateurs » de chaque Boussole territorialisée.

La DJEPVA et ses partenaires, convaincus de la plus-value de la Boussole, souhaitent désormais accélérer le déploiement du service et encourager les réponses multi-partenariales adressées aux besoins des jeunes ; accélération qui se justifie d'autant plus au regard du contexte actuel de récession économique.

L'appel à projets vise une multiplication des projets « Boussole » territorialisés et poursuit plus spécifiquement les objectifs stratégiques suivants :

- **Améliorer les coopérations d'acteurs autour des besoins des usagers**, dans une logique transversale en vue d'une politique intégrée de jeunesse (intersectorielle et coordonnée) ;

- **Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie sans distinction de situation ou de profil.** Véritable vecteur d'insertion, la boussole a pour objectif de répondre à la problématique du non-recours aux droits en essayant de s'affranchir des écueils de la communication institutionnelle et en s'affichant comme un outil simple d'utilisation (anonymat et neutralité des relations) ;
- Permettre aux jeunes les plus éloignés des lieux d'information, notamment des territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accéder plus facilement à leurs droits et **rendre plus lisible l'action publique auprès de ces citoyens** ;
- **Capter un public inconnu des structures d'accompagnement** ;
- Apporter dans un délai bref (1 à 7 jours) des **réponses opérationnelles et adaptées au besoin spécifique de chaque jeune** ;

A l'issue des quatre précédents jurys (25 janvier 2022/ 11 mai 2022 / 14 septembre 2022 / 10 janvier 2023), **41 lauréats ont été sélectionnés, pour un montant total de 1 956 853 euros de subvention France 2030 (ex PIA).**

Au 15 mars 2023, quatre dossiers de candidature ont été déposés à la cinquième session de l'appel à projets, dont trois éligibles et retenus pour un montant total de 156 978 euros de subvention France 2030 (ex PIA).

Le jury de sélection réuni le **25 avril 2023** et composé de membres d'institutions, d'associations de jeunesse et d'experts, a sélectionné les projets ayant répondu aux critères de l'AAP.

Les projets lauréats de la 5^e session sont les suivants :

Territoire	Porteur de projet	Thématiques visées
Hauts-Pyrénées	Conseil départemental des Hauts-Pyrénées	Emploi, Formation, Logement, Santé, Vie Quotidienne, Sports, loisirs, culture
Loire	CRIJ Auvergne Rhône-Alpes	Santé
Mayotte	CRIJ Mayotte	Emploi, Formation

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

01 40 81 78 31 - presse@education.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58 - presse.sgpi@pm.gouv.fr

ANRU

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et industrielle, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence pour ainsi renforcer la souveraineté et l'indépendance française dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l'économie, et 50% fléchées au profit d'acteurs émergents, porteurs d'innovation sans impact défavorable sur l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : le plan est pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

A propos de l'ANRU :

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr/> Suivez-nous sur [@AnruOfficiel](#) Rejoignez-nous sur LinkedIn [ANRU](#)